Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210705-CC_2021_163-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

DELIBERATION
CC_2021_163

OBJET :

COMMISSION 6

SPORT

Vote du barème des subventions applicables aux clubs sportifs

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 41

Suppléants présents : 2

Procurations : 6

Nombre de votants : 49

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le 5 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ, sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 29 juin 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1ère Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2ème Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5ème Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6ème Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7ème Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9ème Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10ème Vice-Président
Bernadette SION, 11ème Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12ème Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS,

Hélène FOUACHE, Françoise RESZEL-MATHIS

Ont donné pouvoir :

Benjamin DUMORTIER, procuration à Marion DUBOIS
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Carine JOURDAIN, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Olivier VERCRUYSSE

Absents excusés :

Michel DUPONT, remplacé par sa suppléante Hélène FOUACHE
François-Hubert DESCAMPS, remplacé par sa suppléante Françoise RESZEL-MATHIS
Odile RIGA, Vinciane FABER, Yves LEFEBVRE, Jean-Luc LEFEBVRE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210705-CC_2021_163-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 5 juillet 2021

Délibération CC_2021_163

COMMISSION 6

SPORT

Vote du barème des subventions applicables aux clubs sportifs

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération n°2015/208 du Conseil communautaire en date du 29 juin 2015 relative à la détermination de la politique de soutien au monde associatif,

Vu la délibération CC_2018_147 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2018 relative à la modification de la politique de soutien au monde associatif,

Lors de la séance du 6 avril 2021, le conseil communautaire avait voté la délibération-cadre relative à l'octroi des subventions aux associations sur la base de la proposition de la commission 6.

Quatre catégories de subventions ont ainsi été définies.

Le montant déterminé à chacune de ces quatre catégories sera déterminé annuellement lors du vote du budget primitif

- **Les subventions dites « labellisées »,** c'est-à-dire qui concernent des manifestations récurrentes labellisées "Pévèle Carembault" compte tenu de leur importance et leur rayonnement sur le territoire et au-delà.
- **Les subventions dites « exceptionnelles »**, tous les projets associatifs, dans tous les domaines, dès l'instant où ils s'intègrent au projet de territoire. Deux sessions par an de sélection des projets subventionnables seront effectuées par la Commission.
- **Les subventions pour les clubs de sport occupant** les salles de sport intercommunales.
- **Les subventions pour le sport de haut niveau**, pour accompagner les clubs qui effectuent des parcours particulièrement importants dans le cadre d'une coupe de fédération nationale.

La Commission 6 « CULTURE - SPORTS » propose de fixer un barème pour la catégorie des subventions au sport de haut niveau comme suit :

Les montants maximums attribués aux clubs sportifs dépendront de leur classement :

- Clubs inscrits en National 1 – 10 000 €
- Clubs inscrits en National 2 – 7 500 €
- Clubs inscrits en National 3 – 5 000 €

La Commission 6 a émis un avis favorable à ce projet le 2 juin 2021.

Ouï l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 49 votants)

- D'entériner le barème de subventions aux clubs sportifs.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président
Luc FOUTRY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉVÈLE CAREMBAULT